



Novum Sub Sole 39 - Flash

Novum Sub Sole vous présente ses meilleurs vœux pour 2016. La DAS et la DPS espèrent que grâce aux efforts de tous la qualité des sols en Wallonie progressera cette année. Le début d'année marque aussi, pour les Experts, le moment de fournir à l'Administration les preuves de participations aux formations. Cette Novum Sub Sole explique comment.

Reconnaissance des formations en 2015

Les dispositions de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols précisent les obligations en termes de participation aux formations (art. 16 5° et art. 17 4°) :

- faire participer la (les) personne(s) habilitée(s) à des séances d'information ou de formations en rapport avec ses obligations à concurrence d'au minimum 20 heures par an en vue notamment de disposer d'une parfaite connaissance du décret, de ses arrêtés d'exécution, des CWEA et CWBP et des autres documents techniques et réglementaires en rapport avec le décret ;

et

- communiquer à l'administration annuellement, pour le 31 janvier, la preuve que cette disposition est respectée.

La liste des formations reconnues dans ce cadre est [consultable sur notre site](#). Cette liste est régulièrement complétée.

Les experts/laboratoires agréés sont invités à compléter le [tableau de synthèse](#) et à le transmettre par voie électronique (et/ou par courrier postal) avant le 31 janvier 2016 à l'adresse suivante : angelina.schlegel@spw.wallonie.be, accompagné des attestations de participation.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

